

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire de Shannon le lundi, 10 septembre 2012 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Bernard Gagné
Claude Lacroix
Mario Lemire
Lucie Laperle
Stéphane Hamel

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et la Directrice des Finances et du Greffe, Germaine Pelletier sont également présent.

1) Ordre du jour

150-09-12 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* l'ordre du jour modifié soit adopté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 6 août 2012

151-09-12 Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 août 2012 soit adopté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Urbanisme

3.1 Rapport mensuel des permis de construction du mois d'août 2012

DÉPÔT Le rapport des permis de construction du mois d'août 2012 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 Approbation du PIIA12-010, 9250-5486 Québec inc., 20, rue Saint-Patrick – Prise en considération de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme

152-09-12 Monsieur Mario Lemire se retire de la discussion avec divulgation de son intérêt ;

CONSIDÉRANT la résolution 163-09-2011 acceptant l'offre d'achat de M. Mario Lemire et Mme Martine Tremblay, lot 4 368 325 situé au 20 rue St-Patrick, pour la construction d'un lave-auto à monnaie ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9250-5486 Québec inc, M. Mario Lemire, a déposé une demande de PIIA pour la construction d'un lave-auto dans le cadre du *Règlement sur les PIIA* (341) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'un lave-auto est localisé sur le lot 4 368 325 du cadastre du Québec, sis au 20 rue St-Patrick, zone C-36 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est situé à l'intérieur du périmètre urbain dans la zone C-36 où l'usage commercial est autorisé ;

152-09-12

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande l'acceptation de la demande de PIIA12-10 avec une recommandation, si possible, de localiser toutes les cases de stationnements en cour latéral ou arrière ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA12-10 pour la construction d'un lave-auto sur le lot 4 368 325, sis au 20, rue St-Patrick, zone C-36.

Monsieur le conseiller Mario Lemire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 Approbation d'une modification au PIIA12-011, Place Shannon inc., afin de permettre l'ajout de panneaux de signalisation sur le bâtiment – Prise en considération de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme

153-09-12

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Marché la Fine Bouche a déposé une demande de modification du PIIA de Place Shannon dans le cadre du *Règlement sur les PIIA* (341) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de modification d'une enseigne est localisé sur le lot 4 368 380 du cadastre du Québec, sis au 438, boulevard Jacques-Cartier, zone C-36 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est situé à l'intérieur du périmètre urbain dans la zone C-36 où l'usage commercial est autorisé ;

*CONSIDÉRANT QU'*il s'agit de modifier les panneaux d'une enseigne existante située sur un pylône ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande, tel que déposé, l'acceptation de la demande de PIIA12-11 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA12-11 pour la construction d'une enseigne sur le lot 4 368 380 sis au 438, boulevard Jacques-Cartier, zone C-36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 Approbation d'une modification au PIIA12-012, Nutrition HP, afin de permettre l'ajout de panneaux d'affichage sur le bâtiment – Prise en considération de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme

154-09-12

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Nutrition HP a déposé une demande de modification du PIIA de Pedro Vidéo dans le cadre du *Règlement sur les PIIA* (341) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'une enseigne est localisé sur le lot 4 368 385 du cadastre du Québec, sis au 17, rue St-Patrick, zone C-36 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est situé à l'intérieur du périmètre urbain dans la zone C-36 où l'usage commercial est autorisé ;

*CONSIDÉRANT QU'*il s'agit d'un enseigne autonome et qu'il y est repris certains éléments du bâtiment principal (couleur) ;

154-09-12

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande, tel que déposé, l'acceptation de la demande de PIIA12-12 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA12-12 pour la construction d'une enseigne sur le lot 4 368 385 sis au 17, rue St-Patrick, zone C-36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 Autorisation d'intenter des procédures judiciaires aux fins de l'application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et l'occupation des bâtiments à l'encontre de la propriété du 231, boulevard Jacques-Cartier

155-09-12

CONSIDÉRANT la résolution 94-06-2007 autorisant une poursuite judiciaire dans le dossier de la propriété sise au 231 boulevard Jacques-Cartier relatif aux nuisances et plus particulièrement l'état de délabrement de la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 231, boulevard Jacques-Cartier, commet, de façon répétitive, diverses infractions au Règlement de zonage, au Règlement de construction, au Règlement sur les nuisances et au Règlement sur la salubrité, l'inspection et l'occupation des bâtiments et au Règlement sur la sécurité incendie et que les amendes imposées à ce jour n'ont ni dissuadé ni faites cesser lesdites infractions ;

CONSIDÉRANT QUE ce propriétaire refuse de se conformer à la réglementation municipale ci-haut citée ;

CONSIDÉRANT l'ordonnance de la Cour municipale, SHA06-42, du 18 janvier 2007 lui enjoignant de se conformer au *Règlement sur les nuisances* et permettant à la Municipalité de procéder aux actions nécessaires à défaut par lui de respecter ladite ordonnance ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 231, boulevard Jacques-Cartier, refuse systématiquement de collaborer de bonne foi avec la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la qualité de vie des propriétaires voisins est grandement affectée par l'état de la propriété du 231, boulevard Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT l'impact potentiel sur la valeur des propriétés du secteur ;

CONSIDÉRANT le refus du propriétaire de permettre aux inspecteurs de visiter et d'inspecter le bâtiment sis au 231, boulevard Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT les articles 3.2, 4.1, 4.2 et 5 du *Règlement sur la salubrité, l'entretien et l'occupation des bâtiments* (407) ;

CONSIDÉRANT les articles 15, 16 et 18 du *Règlement sur les nuisances* (412) ;

CONSIDÉRANT les mises en demeure du 28 août 2012 du propriétaire adressées à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

APPUYÉ par le conseiller Mario Lemire ;

155-09-12

QUE la Municipalité de Shannon mandate le Directeur général de confier un mandat aux contentieux de la Municipalité d'entreprendre les procédures judiciaires appropriées afin de contraindre le propriétaire du 231, boulevard Jacques-Cartier, de respecter tous les règlements municipaux enfreints dans le présent dossier ;

ET QUE l'institution de telles procédures judiciaires soit conditionnelle au dépôt d'un rapport du CLSC Jacques-Cartier concernant l'état de santé du propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.6 Approbation et autorisation de signature d'un projet d'entente hors cour dans le contentieux sur l'utilisation du chemin de Kilkenny et de l'annexion des zones de la ville de Fossambault-sur-le-Lac

156-09-12

ATTENDU QUE le 1^e novembre 2010, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a procédé à la fermeture unilatérale de la rue de Kilkenny, dans la portion située sur le territoire de cette dernière ;

ATTENDU QUE lors de rencontres survenues dans les mois précédents, la Municipalité avait déposé des offres pour régler la question de la juridiction des premiers 350 mètres de la rue de Kilkenny, y incluant la cession de juridiction d'une propriété située à l'entrée de la Plage du Lac St-Joseph inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a intenté des procédures judiciaires devant la Commission municipale et la Cour supérieure pour faire valoir ses prétentions ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire trouver une solution à l'amiable et que, le 10 juillet 2012, suite à des négociations, une telle solution s'est avérée ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis et expliqué par le Maire et le Directeur Général ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de ces derniers ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon approuve, tel que déposé, le protocole d'entente à survenir entre la Ville de Fossambault-sur-le-Lac et la Municipalité de Shannon relatif à la rue de Kilkenny, dans la version finale ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ladite convention pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Travaux publics

4.1 Modification de la résolution 61-04-2010 afin d'ajouter la firme CIMA+ à la liste des firmes d'ingénieurs agréés par la Municipalité

157-09-12

CONSIDÉRANT l'article 15.2 du *Règlement relatif aux nouveaux développements impliquant de nouvelles infrastructures publique* (385) et la résolution 61-04-2010 énonçant la liste des ingénieurs retenus par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la demande de la firme CIMA+ afin d'être intégrée à la liste des ingénieurs de la Municipalité ;

157-09-12

CONSIDÉRANT l'évaluation de la qualité de ladite entreprise ;

EN CONSÉQUENCE, Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon modifie la résolution 61-04-2010 afin d'inclure la firme CIMA+.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Modification de la résolution 62-04-2010 afin de retirer la firme Techni-Géni 2003 inc. de la liste des laboratoires agréés par la Municipalité

158-09-12

CONSIDÉRANT l'article 15.2 du *Règlement relatif aux nouveaux développements impliquant de nouvelles infrastructures publique* (385) et la résolution 62-04-2010 énonçant la liste des firmes de laboratoires retenus par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la résolution 190-11-2011 modifiant la résolution 62-04-2011 afin d'inclure la firme Techni-Géni 2003 inc. sur ladite liste ;

CONSIDÉRANT les problématiques techniques avec la firme Techni-Géni 2003 inc. ;

CONSIDÉRANT l'évaluation de la qualité de ladite entreprise ;

EN CONSÉQUENCE, Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon modifie la résolution 62-04-2010 afin d'exclure la firme de laboratoire Techni-Géni 2003 inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Demande au ministre des Transports du Québec afin de revoir la décision de refuser toute autorisation d'utilisation de la voie de contournement de la rue Vanier

159-09-12

CONSIDÉRANT les problèmes de circulation sur le boulevard Jacques-Cartier, Route 369, depuis un (1) an ;

CONSIDÉRANT les nombreuses démarches et initiatives de la Municipalité pour solutionner ces problèmes, en collaboration avec la Garnison Valcartier ;

CONSIDÉRANT QUE l'une de ces solutions est la mise en place d'une voie de contournement par la rue Vanier jusqu'à la Route de la Bravoure ;

CONSIDÉRANT la juridiction du Ministère des Transports du Québec (MTQ) sur le Route de la Bravoure, Route 369 ;

CONSIDÉRANT le refus du MTQ de permettre la réalisation de dernières initiative ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

APPUYÉ par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon demande au Ministre des Transports du Québec de revoir cette décision de considérer d'abord l'intérêt des citoyens de Shannon et de permettre la mise en place d'une voie de contournement temporaire entre la rue Vanier et la Route de la Bravoure, Route 369.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOTION

Monsieur le Maire Clive Kiley félicite la conseillère Sophie Perrault pour la naissance de ses jumeaux.

4.4 Projet de Règlement 443 modifiant le Règlement sur les nouveaux développements impliquant de nouvelles infrastructures (385) afin d'assurer la concordance des dispositions de ce règlement et de préciser les exigences de la municipalisation – détermination de l'échéancier d'adoption – détermination de la date de consultation publique

160-09-12

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 443 *Règlement modifiant le Règlement sur les nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures (385)* ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par ce Conseil à la séance ordinaire tenue le 4 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT les articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le projet de règlement numéro 443 *Règlement modifiant le Règlement (385) sur les nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures*, avec dispense de lecture, comme s'il était tout au long réitéré et faisant partie intégrante de la présente ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

ET QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 5 novembre 2012 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Municipalisation d'une servitude de drainage – rue Donaldson, phase II, bouclage – autorisation de signature

161-09-12

CONSIDÉRANT le Règlement relatif aux nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures publiques (385) ;

CONSIDÉRANT la résolution 91-05-2012 acceptant la municipalisation de la rue Donaldson, bouclage vers le chemin de Gosford, lot 4 779 991 ;

CONSIDÉRANT la réception d'une description technique déposé par Pierre Hains, a.g., minutes 7937, de la servitude de drainage sur l'ensemble du projet d'une largeur de 1,0 m sur les lots 4 368 790 et 4 779 982 à 4 779 990 ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux publics accepte le plan de la servitude de drainage ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise la municipalisation du plan de servitude de drainage sur l'ensemble du projet sur les lots 4 368 790 et 4 779 982 à 4 779 990 ;

QUE Me Mario Boilard, notaire soit mandaté pour la préparation d'un contrat d'acquisition de ladite servitude, tel que déposé par Pierre Hains, a.g., minutes 7937, décrit aux plans qui font parties intégrantes de la présente ;

161-09-12

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer lesdits contrats d'acquisition et de servitude pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Municipalisation d'une servitude de drainage – rues Oak et Maple – autorisation de signature

162-09-12

CONSIDÉRANT le Règlement relatif aux nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures publiques (385) ;

CONSIDÉRANT la résolution 178-10-2011 acceptant la municipalisation de la rue Oak Phase II, modifiée, incluant 19 terrains ;

CONSIDÉRANT la réception d'une description technique de la servitude de drainage selon les données de l'arpenteur géomètre d'une largeur de 1,0 m sur les lots 4 369 646, 4 369 647, 4 369 653, 4 369 713, 4 586 624, 4 586 628, 4 586 633 et 4 779 991, fonds dominant étant une partie de la rue Oak lot 4 586 620 ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux publics accepte les travaux et le plan de la servitude de drainage ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise la municipalisation du plan de servitude de drainage sur les lots 4 369 646, 4 369 647, 4 369 653, 4 369 713, 4 586 624, 4 586 628, 4 586 633 et 4 779 991, fonds dominant étant une partie de la rue Oak lot 4 586 620 ;

QUE Me Mario Boilard, notaire soit mandaté pour la préparation d'un contrat d'acquisition de ladite servitude, tel que déposé par Denis Vaillancourt, a.g., minutes 10 804, et décrit aux plans qui font parties intégrantes de la présente ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer lesdits contrats d'acquisition et de servitude pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 Adjudication d'un contrat à Construction McKinley inc. pour un montant de 108 520\$ plus taxes, pour la réfection de la façade du centre communautaire

163-09-12

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT la résolution 139-08-12 autorisant l'appel d'offres public, pour la réfection de la façade du Centre communautaire de Shannon ;

CONSIDÉRANT QUE sur trois (3) demandes, deux (2) soumissions ont été reçues, dont ;

	<u>Soumission</u>
Construction McKinley inc.	108 520 \$
Construction Gérald Lapointe	127 500 \$
Les Entreprises Québechab Ltée	---

163-09-12

CONSIDÉRANT QUE les vérifications du service des Travaux publics a consulté le registre des entreprises non autorisées ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de sélection ;

CONSIDÉRANT les vérifications du Service des Finances auprès de l'Agence de Revenu du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme soit Construction McKinley inc., au montant de 108 520 \$, taxes en sus, pour effectuer les travaux de réfection de la façade du Centre communautaire de Shannon, conformément à l'appel d'offre AO12-170 ;

ET QUE la Municipalité de Shannon autorise une dépense de 108 520 \$, taxes en sus, et que cette dépense soit payée à même le fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 Adjudication d'un contrat à Enseignes Sainte-Marie inc. pour un montant de 25 800\$ plus taxes, pour l'achat et l'installation d'un panneau numérique à l'entrée de la municipalité

164-09-12

CONSIDÉRANT le programme triennal d'immobilisations de 2012-2013-2014 modifié, résolution 20-01-2012 ;

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT la résolution 113-08-2012 autorisant le Directeur des Travaux publics, M. Pierre Bédard, de procéder par appel d'offres, sur invitation, pour l'acquisition d'un panneau numérique ;

CONSIDÉRANT la résolution 137-08-2012 refusant et rejetant toutes les soumissions qui excèdent les budgets et estimés disponibles à ces fins, et autorisant le Directeur des Travaux publics, M. Pierre Bédard de relancer un appel d'offres public avec deux options, soit :

Option 1 : un panneau à un versant de haute définition, et
Option 2 : un panneau à deux versants ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à onze (11) achats du devis de soumission, cinq (5) soumissions ont été reçues :

	<u>1 versant</u>	<u>2 versants</u>
Enseignes Ste-Marie	25 800 \$	43 155 \$
Les Enseignes Professionnelles	26 745 \$	44 510 \$
Liberté Vision	37 105 \$	54 733 \$
Posimage Inc.	28 200 \$	43 200 \$
S-Pace Signalétique Inc.	30 000 \$	48 800 \$

CONSIDÉRANT QUE les vérifications du service des Travaux publics a consulté le registre des entreprises non autorisées ;

CONSIDÉRANT les vérifications du Service des Finances auprès de l'Agence de Revenu du Québec ;

164-09-12

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la Conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme soit Enseignes Ste-Marie au montant de 25 800 \$, taxes en sus, pour l'achat d'un panneau haute définition à un (1) versant, conformément à l'appel d'offres AO12-130-R ;

ET QUE la Municipalité de Shannon autorise une dépense de 25 800 \$, taxes en sus, et que cette dépense soit payée à même le fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.9 Adjudication d'un contrat à Toitures D. Arseneau inc. pour un montant de 22 960\$ plus taxes, pour le remplacement des bardeaux d'asphalte du toit du centre communautaire

165-09-12

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT la résolution 139-08-12 autorisant l'appel d'offres par invitation, pour la réfection de la toiture du Centre communautaire de Shannon ;

CONSIDÉRANT QUE sur six (6) invitations, trois (3) soumissions ont été reçues, dont deux (2) conformes :

	<u>Soumission</u>
Toiture D. Arsenault	22 960 \$
Construction Gérald Lapointe	25 900 \$
Toiture Parisé	Non-conforme
Couverture D.C. inc.	--
Toiture A.T.A. inc.	--
Revêtements de la Capitale	--

CONSIDÉRANT QUE les vérifications du service des Travaux publics a consulté le registre des entreprises non autorisées ;

CONSIDÉRANT les vérifications du Service des Finances auprès de l'Agence de Revenu du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme soit Toiture D. Arsenault, au montant de 22 960 \$, taxes en sus, pour effectuer les travaux de réfection de la toiture du Centre communautaire de Shannon, conformément à l'appel d'offres AO12-160 ;

ET QUE la Municipalité de Shannon autorise une dépense de 22 960 \$, taxes en sus, et que cette dépense soit payée à même le fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Parcs et Loisirs

Il n y a aucun point à signaler dans ce dossier

6) Période de Questions

Parole est accordée au public pour une première période de questions

7) Sécurité publique

Il n y a aucun point à signaler dans ce dossier

8) Environnement et Hygiène**8.1 Gestion des matières résiduelles****8.1.1 Approbation du Règlement d'emprunt de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles portant le numéro 19-2012 concernant la mise en place de la collecte des matières organiques**

166-09-12

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté une politique québécoise de gestion des matières résiduelles et un plan d'action 2011-2015 qui fixent des objectifs à atteindre afin d'accroître la récupération, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre ces objectifs, la Régie Régionale de Gestion des matières résiduelles de Portneuf (Régie) a décidé d'implanter la collecte des matières organiques à compter du 1^e mai 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit procéder à l'achat et à la distribution de bacs à tous les contribuables ;

CONSIDÉRANT QUE cet investissement est éligible à une subvention égale à 33% du coût d'achat de la part du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur Conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par le Secrétaire-Trésorier de la Régie et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon approuve le règlement d'emprunt numéro 19-2012 adopté par la Régie Régionale de Gestion des matières résiduelles de Portneuf le 23 août 2012 autorisant un emprunt au montant de 1 980 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Aqueduc et égout

Monsieur le Maire Clive Kiley nous avise que le rinçage final aura lieu cet automne

9) Culture et vie communautaire

La conseillère Madame Lucie Laperle nous avise qu'il y a eu 16 nouvelles inscriptions à la bibliothèque pour un total de 1521 membres et que 64.5 heures ont été travaillées par 29 bénévoles dans le mois d'août. Lors de la rotation de 6 août 2012, 5 bénévoles ont traité 1508 volumes.

10) MRC de La Jacques-Cartier

Monsieur le Maire Clive Kiley nous résume la dernière séance, mentionnant le sondage sur la lecture du journal Le Jacques Cartier à venir, la discussion du transport collectif et le livre sur occupation du territoire qui sortira bientôt.

11) Liste de correspondance

La liste des correspondances reçus durant le mois d'août 2012 a été déposée et reconnue par le Conseil.

12) Comptes

167-09-12

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix de payer les comptes suivants :

	Description	Facture
A.D.M.Q. - Zone de la Capitale	Colloque 2012 - Hugo	160.00 \$
Acier Leroux	Bâtisse sur Jacques-Cartier - aqueduc	181.09 \$
Adsum	publicité - comité CCFA	372.52 \$
Agence du Revenu	DAS – août	14 518.60 \$
André Leduc	kilométrage - janvier-août	549.40 \$
Aquatech	honoraires professionnels - aqueduc	3 106.62 \$
Atco Structures & Logistics	location de roulotte	459.90 \$
Atlantis Pompe Ste-Foy	pompe à gaz	1 491.58 \$
Bell Canada	téléphones pour deux mois et modifications	5 256.45 \$
Bell Mobilité	Cellulaires	527.15 \$
Béton 2000 Inc.	tests d'eau - Jacques-Cartier	878.55 \$
Brigitte Olivier	remboursement - fournitures - biblio	50.34 \$
Cam-Trac Bernières	pièces pour Kubota	1 157.91 \$
Canac Marquis Grenier	bâtisse sur Jacques-Cartier, fournitures parcs, voirie, chalet	3 704.68 \$
Carpell Surfaces	travaux - jeux d'eau	30 442.51 \$
Carrières Québec Inc.	travaux publics	3 596.20 \$
Catherine Morissette, avocate	honoraires professionnels	2 248.58 \$
Clôture Alpha Inc.	pièces - travaux public	716.83 \$
Combeq	formation - Normand	275.94 \$
Concepts Gingras Inc.	location de toilettes - parcs, etc.	908.30 \$
Constorium Roche-Hydrosys	honoraires professionnels - projet Shannon Power	12 072.38 \$
Construction SEAO	appels d'offres	217.64 \$
Construction Sylvain Lemay Inc.	honoraires professionnels - édifices	91.98 \$
Co-op Ste-Catherine	fournitures pour parcs	221.00 \$
Copiexpress	comptes de taxes	754.73 \$
Cummins est du Canada	vérifier génératrice	705.95 \$
Develo Tech	balises pour les rues	4 265.58 \$
Diane Brulé	fournitures - projet famille	172.98 \$
Diane Gervais, architecte	honoraires professionnels - plans architecture - centre	4 323.06 \$
Distributions LFP Prévost Inc.	eau, crème, etc. - voirie et administration - deux mois	222.50 \$
E.B.Q.M.	frais - photocopieur	155.22 \$
Elaine Neville	achat de fournitures	221.78 \$
E.M.R.N. Inc.	fournitures - incendies	16.60 \$
Équipement Val-Bélair	Fournitures	65.54 \$
Extincteurs W.T. & Fils Inc.	Incendies	401.55 \$
Filtrum Construction	honoraires professionnels - modems au réservoir	1 607.35 \$
Fertilec	engrais, paillis, etc.	1 436.04 \$
F. Dufresne Inc.	essence - voirie - sécurité	1 057.10 \$
Fonds Eco IGA	achat - barils récupérateurs d'eau de pluie	2 100.00 \$
Fonds informations sur le territoire	avis de mutations	120.00 \$
Gaudreau Environnement Inc.	vidange de fosse	88.31 \$
G.L.P. Paysagiste Inc.	travaux voirie - finition extérieur - chalet des sports	15 560.96 \$
Groupe Polyalto	fournitures pour exposition auto	157.89 \$
Habitations Danny Girard Inc.	porte pour chalet	3 443.50 \$
H.G. Électrique Inc.	honoraires professionnels	6 391.00 \$
Hydro Québec	édifices, éclairage, etc..	20 599.32 \$
Hydro Sys	honoraires professionnels - projet Shannon Power	6 769.73 \$
Imprimerie Nicober Inc.	honoraires professionnels - projet CCFA	517.39 \$
Inter-Cité Construction Inc.	paiement no. 13 - Lot 3C	53 002.04 \$
Jean-Marc Beaulieu	kilométrage - sécurité / juillet et août	723.60 \$
Jean-Paul Côté Inc.	produits pour puits - aqueduc	344.93 \$
Laurentide ressources inc.	collecte (piles, organiques, non-accepté)	549.06 \$
Lignes Maska	lignes de rues, etc.	18 241.32 \$
L'outilleur Express Inc.	location - déchiqueteuse	192.47 \$
Lumen	fournitures - édifices	394.36 \$
Magasin Latulippe Inc.	bottes - voirie et incendies	1 865.29 \$

Magazine Animal	abonnement – biblio	25.23 \$
Maison Anglaise	livres – biblio	28.86 \$
Mario Lemire	achat de bracelets pour randonné de bicycles	57.48 \$
Martin & Lévesque	vêtements - incendies et sécurité	544.06 \$
Merrill Allard	essence - voirie – sécurité	3 687.96 \$
Méto Plus	fournitures - chalet des sports (pattes pour tables)	449.55 \$
Michael Bluteau	pièces - travaux public	1 105.00 \$
Moisan Marketing	journal - mois de septembre	3 598.72 \$
Monique Bédard	remboursement - achats pour randonné bicycle	203.06 \$
Neopost	achat de timbres	2 500.00 \$
Net Plus Inc.	entretien – édifices	5 032.19 \$
Nordiques Inc.	outils pour garage	239.13 \$
P. Aubut Inc.	honoraires professionnels – clés	1 819.99 \$
Pagenet	Paquettes	11.38 \$
Paré, Ouellet Bigaouette & Ass.	honoraires professionnels – constats	93.33 \$
Patates Plus	Incendies	101.84 \$
Pièces d'auto Guill	outils pour garage, incendies et aqueduc	754.59 \$
Postes Canada	timbres pour projet CCFA	1 524.61 \$
Produits Sanitaires MG	fournitures pour les édifices	2 002.34 \$
Promotions Murray Inc.	fournitures - autos anciennes	603.62 \$
Ram Gestion d'achats	encre pour l'imprimante	1 358.60 \$
Référence Systèmes	fournitures – bureau	840.93 \$
Reliance Protectron	honoraires professionnels	133.83 \$
Réseau Biblio CNCA	fournitures – biblio	320.02 \$
Réseau de Transports de la Capitale	contrat – autobus	56 010.47 \$
Ressources 3D	honoraires professionnels - Summerfest 2012	344.92 \$
Revenu Québec	DAS – août	18 184.88 \$
RPM Audio	caisses amplifie pour chalet	1 873.98 \$
Samson Bélair/Deloitte & Touche	honoraires professionnels	14 716.80 \$
Sani-Fontaines Inc.	honoraires professionnels – édifices	103.48 \$
Sani Orléans Inc.	pompages - postes de pompage	1 113.09 \$
Service Financière. DeLage Landenlocat	location – timbreur	396.66 \$
S4 Sécurité	honoraires professionnels – puits	488.64 \$
Shannon Vision Inc.	honoraires prof - installation câbles - Cork/Calais	2 195.37 \$
Signalisation Lévis Inc.	panneaux de circulation	567.52 \$
Société de la piste J-C/Portneuf Inc.	contribution 2012	6 699.00 \$
Spécialité d'Aqueduc Corix	fournitures – aqueduc	6 139.67 \$
Spécialiste du Stylo	fournitures – bureau	746.62 \$
Sports-Inter Plus	filet protecteur – baseball	1 294.85 \$
Stephan Hamel	remboursement - fournitures - ancienne autos	157.89 \$
Summerfest Winners	prix – Summerfest	4 550.00 \$
Tournoi de golf Mun. Lac Beauport	Tournoi	290.00 \$
Trudel & Piché Inc.	paiement mensuel - tracteur bidirectionnel - fév. mars, avr	10 057.50 \$
Trudel & Piché Inc.	paiement mensuel - tracteur bidirectionnel - août	3 352.00 \$
Turcotte 1989 Inc.	honoraires professionnels - appel de service - aqueduc	1 006.03 \$
United Rentals	location de nacelle - parcs et Summerfest	1 116.57 \$
Visa	achats pour administration, voirie, parcs, etc.	4 287.57 \$
Voltec	honoraires professionnels – éclairage	1 332.36 \$
29e Festival des pompiers	consommation camping	65.00 \$
	TOTAL	<u>393 800.49 \$</u>

167-09-12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Organisation administrative

Monsieur le Maire Clive Kiley nous signale que la Municipalité de Shannon a lancé un appel de candidatures pour le poste de secrétaire-réceptionniste.

14) Finances et Greffe**14.1 Résolution – Autorisation d'extension de délai pour le dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2013-2014-2015**

168-09-12

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la Loi, le nouveau rôle triennal devra être déposé à la Municipalité entre le 15 août et le 15 septembre de chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la Loi, les propriétés doivent faire l'objet d'une visite de l'évaluation au neuf (9) ans ;

168-09-12

CONSIDÉRANT QUE la firme d'évaluateur Groupe Altus a avisé la Municipalité qu'elle ne peut respecter ces deux exigences de la Loi sans prolongement de la date du dépôt ;

*CONSIDÉRANT QU'*il est dans l'intérêt de la Municipalité d'avoir une valeur juste et réelle du marché immobilier ainsi qu'un rôle d'évaluation équitable pour le bénéfice de tous les contribuables ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon reporte le dépôt du rôle triennal 2013-2014-2015 au 30 octobre 2012 ;

ET QUE copie de la présente soit transmise au Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du Territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Varia

15.1 Autorisation au Ministère de la Défense nationale du Canada pour procéder à la construction d'infrastructures de transport d'eau décontaminée le long de la rue Vanier et de la Vélopieste Jacques-Cartier-Portneuf

169-09-12

CONSIDÉRANT la demande écrite du 26 juillet 2012 du Ministère de la Défense nationale du Canada visant l'obtention de droit pour l'installation de conduite souterraine dans le cadre du projet Gestion du Panache TCE Ouest-Valcartier ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans le cadre des opérations de décontamination de la nappe phréatique contaminé au TCE dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne s'oppose pas, en principe, à ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon donne son accord de principe à la réalisation du projet Gestion du Panache TCE Ouest-Valcartier ;

QUE la Municipalité fixe comme condition à cet accord la tenue d'une séance d'information publique ;

ET QUE le Directeur général soit mandaté pour effectuer le suivi de cette décision et en faire rapport en Conseil.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

15.2 Nomination de représentants au comité d'experts scientifiques de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-nationale relativement à l'étude d'agrégats de différents cas de cancer à Shannon

170-09-12

CONSIDÉRANT l'étude d'agrégat à Shannon réalisée par l'Agence de la Santé et des Services Sociaux de la Capitale-Nationale (ASSSCNQ) et supervisée par un comité d'experts scientifiques ;

CONSIDÉRANT QUE l'ASSSCNQ par la voix de son Direction régional de la Santé Publique, a offert à la Municipalité, par lettre le 16 juillet 2012, la possibilité de nommer un expert représentant ;

170-09-12

CONSIDÉRANT QUE le Maire a rencontré les représentants du Regroupement des Citoyens de Shannon dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

APPUYÉ par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon recommande la nomination du Docteur Michel Charbonneau comme membre du comité d'experts scientifiques supervisant la réalisation de l'étude d'agrégat à Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3 Dépôt – Pétition concernant des panneaux d'interdit de stationner sur la rue Conway

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception d'une pétition concernant l'interdiction de stationner sur la rue Conway et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal à Shannon

15.4 Achat de 2 conteneurs

171-09-12

CONSIDÉRANT le manque d'espaces de rangement au garage municipal pour les équipements saisonniers et spécialisés ;

CONSIDÉRANT le manque d'espaces de rangement pour les biens et équipements des organismes et aux événements et le Service de la Culture, des loisirs et de la vie communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire avoir un meilleur système de rangement que ce qui est actuellement disponible ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de deux (2) conteneurs avec portes de garage latéraux répondra à ce besoin ;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation préalable du prix de l'achat susmentionné se situe à moins de 25 000\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

APPUYÉ par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le Directeur des Travaux publics, M. Pierre Bédard, de procéder à l'acquisition de ces deux (2) conteneurs ;

QUE soit autorisé l'octroi de crédits supplémentaires de 19 575.54\$ affectés au Fonds général ;

ET QUE les montants requis pour effectuer cette acquisition soient appropriés au Fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16) Période de questions

Parole est accordée au public pour une deuxième période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Stéphane Hamel propose la levée de la séance ordinaire à 21h44.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur général